



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. : Générale
3 juin 2007

Français
Original: Anglais



Groupe de travail à composition non limitée des
Parties au Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Vingt-septième réunion
Nairobi, 4-7 juin 2007

Résumé des principales questions abordées lors du Dialogue sur les grands défis qui devront être relevés à l'avenir par le Protocole de Montréal : présentation par les Coprésidents du Dialogue

1. Dans sa décision XVIII/36, la dix-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal a décidé de convoquer un dialogue sur les grands défis qui devront être relevés à l'avenir par le Protocole de Montréal, lequel serait organisé pendant les deux jours précédant immédiatement la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Ce dialogue a donc eu lieu les 2 et 3 juin 2007 au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi (Kenya). Conformément à la décision XVIII/36, le Dialogue a été coprésidé par M. Khaled Klaly (République arabe syrienne) et M. Tom Land (Etats-Unis d'Amérique).
2. Un résumé du rapport du Dialogue est actuellement élaboré par le secrétariat pour distribution à l'issue de la réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Conformément à la décision XVIII/36, le présent document sera soumis par les Coprésidents du Dialogue au Groupe de travail à composition non limitée à sa vingt-septième réunion. Il se compose des versions éditées des résumés des principales questions découlant des points 5 à 11 de l'ordre du jour du Dialogue, qui ont été présentées par les Coprésidents aux participants pendant le Dialogue.

Point 5 de l'ordre du jour : Futurs défis en matière d'évaluation scientifique, d'analyse et de surveillance de l'état de la couche d'ozone

3. Un solide consensus s'est dégagé sur la nécessité de garantir un suivi, une évaluation et une analyse strictes des données scientifiques, et plusieurs avis ont été exprimés sur la manière de mobiliser des fonds pour garantir que ces activités conservent des niveaux appropriés. Les options de financement allaient du fonds d'affectation spéciale volontaire au titre de la Convention de Vienne aux mesures soutenues par des fonds publics et privés en passant par l'obtention de ressources du Fonds multilatéral.

Point 6 de l'ordre du jour : Difficultés à éliminer les HCFC

4. Le débat sur cette question a été fructueux et tous les intervenants ont manifesté un vif soutien en faveur de la protection de l'atmosphère en général et de la couche d'ozone en particulier ainsi que d'un examen attentif des six propositions d'ajustement du Protocole sur l'accélération de l'élimination des HCFC. De nombreux participants ont fait observer qu'il existait déjà des solutions de remplacement des HCFC lesquelles devraient être examinées dans des conditions écologiquement

rationnelles. Certains se sont dits préoccupés par certaines solutions de remplacement des HCFC, faisant valoir qu'elles devraient être viables d'un point de vue économique, et un grand nombre ont déclaré préférer éviter la conversion en HFC compte tenu de leur effet potentiel sur le réchauffement climatique et adopter à la place des solutions naturelles. Les Parties visées à l'article 5 ont déclaré qu'une assistance financière était nécessaire ainsi qu'une modification du règlement du Fonds multilatéral sur les HCFC afin de leur permettre de mettre en place des conversions viables. A cet égard, plusieurs délégations ont souhaité aborder les difficultés auxquelles pourraient être confrontées les Parties visées à l'article 5 pour éliminer les HCFC. Compte tenu de la base assez large de l'accord, les questions concernant une décision sur la manière de gérer à l'avenir les HCFC porteraient sur des détails et ces détails devraient être examinés lors de la vingt-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée mais dans l'ensemble, une orientation générale positive s'est dégagée lors du Dialogue en faveur de la protection de la planète et de la couche d'ozone grâce à une accélération de l'élimination des HCFC.

Point 7 de l'ordre du jour : Principaux défis à relever pour mieux gérer, contrôler, voire éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone autres que les HCFC

5. S'agissant de la question des principaux défis à relever pour mieux gérer, contrôler, voire éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone autres que les HCFC, les Parties ont abordé un large éventail de questions comprenant les aspects relatifs aux stocks de substances qui appauvrissent la couche d'ozone (y compris les halons), aux dérogations pour les inhalateurs-doseurs, la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition, aux dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle, des produits intermédiaires et des agents de transformation. Le débat a été essentiellement axé sur quatre points : la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition, les stocks de substances appauvrissant la couche d'ozone, les dérogations concernant les CFC pour les inhalateurs-doseurs et les dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle.

6. S'agissant des dérogations pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition, il a été estimé dans l'ensemble qu'elles devraient être utilisées uniquement lorsqu'il n'existe pas d'autres solutions. La possibilité de plafonner et/ou de supprimer la dérogation a été mise en avant par certains alors que la nécessité de la maintenir a été soulignée par d'autres. Concernant la question des stocks, presque tous les participants ont admis qu'ils ne pouvaient pas être ignorés compte tenu de leur volume et que leur gestion pourrait avoir des effets positifs tant pour la couche d'ozone que pour le climat. Des idées différentes ont néanmoins été avancées sur la manière de les gérer, certains étant favorables à leur utilisation dans les équipements existants éliminant ainsi la nécessité de toute nouvelle production et d'autres déclarant qu'ils devraient être gérés par des réductions des émissions ou la destruction. De l'avis général, la gestion des stocks par le contrôle des émissions ou la destruction au titre du Protocole de Montréal pourrait exiger la définition d'un nouveau cadre juridique. La question des fonds à fournir pour la destruction éventuelle des stocks ou des substances réglementées contaminées a été examinée, certains proposant que le financement provienne du Fonds multilatéral et d'autres que toute activité de destruction soit coordonnée avec d'autres instances internationales plus expérimentées à cet égard. Pour ce qui est des dérogations pour utilisations essentielles et critiques, beaucoup ont noté la tendance positive dans le domaine des inhalateurs-doseurs et du bromure de méthyle, même si certains ont déclaré qu'un grand nombre de dérogations pour utilisations critiques du bromure de méthyle demeuraient trop élevées. Plusieurs se sont dits favorables à la campagne de production de chlorofluorocarbones pour la fabrication d'inhalateurs-doseurs et d'autres se sont dits préoccupés par les coûts associés et l'absence de certitude en matière d'approvisionnement. En conclusion, plusieurs intervenants ont noté l'importance de soutenir les capacités des Parties visées à l'article 5, notamment en matière de constitution de réseaux ainsi que la nécessité d'accorder une attention soutenue aux stocks de halons étant donné que l'élimination avait atteint une phase avancée.

Point 8 de l'ordre du jour : Maintien du respect et de l'application du Protocole et lutte contre le trafic illicite après 2010

7. Les participants au dialogue ont tenu un débat animé sur les questions relatives au maintien du respect et de l'application du Protocole et à la lutte contre le trafic illicite après 2010. Un grand nombre d'activités en cours ont été notées. Tous les participants sont convenus de l'importance d'aborder le trafic illicite, tant actuellement qu'après 2010, et presque tous ont évoqué la nécessité continue de soutenir les efforts des Parties visées à l'article 5 pour renforcer la formation en matière douanière et appliquer les critères imposés par le Protocole de Montréal. De nombreuses idées ont été proposées sur les divers moyens de renforcer les systèmes existants pour lutter contre le trafic illicite,

y compris l'amélioration de la coordination et le partage du renseignement, l'imposition de sanctions efficaces et le renforcement des mécanismes d'octroi de licences. Une Partie au moins a proposé de présenter une proposition spécifique sur la question. Des opinions divergentes ont toutefois été exprimées sur l'importance de nouvelles mesures plutôt que la garantie de l'application intégrale et rigoureuse des décisions existantes, y compris celles relatives au respect intégral des dispositions de l'amendement de Montréal et celles visant à garantir l'existence dans tous les pays de mécanismes d'octroi de licences stricts, tant d'importation que d'exportation, pour toutes les substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Un grand nombre de Parties ont abordé la question du consentement préalable en connaissance de cause et plusieurs ont soutenu des mécanismes formels ou informels pour le partage d'informations sur les mouvements de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. En conclusion, certaines Parties ont évoqué la nécessité de directives claires et d'un soutien pour gérer les saisies de substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Point 9 de l'ordre du jour : Amélioration de la coopération et de la coordination entre le Protocole de Montréal et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement et activités connexes

8. De l'avis général, une coopération appropriée et une synergie avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement paraissent fondamentales et souhaitables pour l'ensemble des participants. Il semblait toutefois plus difficile de s'accorder sur la question des modalités de cette coopération. Certains ont proposé qu'elle devrait se faire sur une base large et continue, alors que d'autres ont suggéré qu'elle devrait se faire au cas par cas et uniquement avec l'approbation des Parties. D'autres propositions concernaient le rôle du secrétariat s'agissant du suivi et de l'établissement de rapports sur les activités pertinentes menées par d'autres instances multilatérales et la fourniture de ressources supplémentaires au Secrétariat de l'ozone. A cet égard, le secrétariat a précisé qu'en mettant l'accent sur ses limites en matière de coopération, il ne voulait pas suggérer par là que de nouvelles ressources étaient nécessaires. D'autres ont mis l'accent sur l'importance de garantir la coordination des positions au niveau national entre leurs experts participant aux diverses instances environnementales, et déclaré qu'il était fondamental de veiller à la cohérence des positions. Il a également été admis que les activités des organes d'exécution des Parties visées à l'article 5 pourraient jouer un rôle crucial en fournissant des informations précieuses à ces Parties sur ce qui se passait dans les autres instances environnementales et en garantissant que leurs activités étaient menées à bien conformément aux autres objectifs environnementaux.

Point 10 de l'ordre du jour : L'avenir du Fonds multilatéral après 2010

9. Ce point de l'ordre du jour a suscité de nombreuses contributions. Tous les intervenants ont souligné le rôle important du mécanisme de financement, en particulier du Fonds multilatéral. Les Parties visées à l'article 5 ont toutes souligné le rôle majeur du Fonds compte tenu des tâches considérables non encore accomplies ainsi que du nombre croissant d'obstacles. Plusieurs délégations ont mis en avant l'importance de maintenir le Fonds et déclaré qu'il était nécessaire d'éliminer les obstacles pour y accéder alors que l'on aborde une étape décisive. Il a également été déclaré que la reconstitution du Fonds devrait se poursuivre et être basée sur les calendriers d'élimination convenus par les Parties. A cet égard, il serait nécessaire d'examiner le rôle du Fonds après 2010 et les reconstitutions devraient être convenues conformément aux obligations découlant du Protocole de Montréal. Certaines délégations ont noté la possibilité pour le Fonds de travailler avec d'autres conventions ou institutions, notamment alors que les activités liées à l'ozone tendaient à diminuer, mais il a été admis que cela nécessiterait une étude approfondie et détaillée. Il a également été pris note de la question d'un changement éventuel du nombre des réunions annuelles du Comité exécutif.

Point 11 de l'ordre du jour : Questions d'administration et d'organisation concernant le Protocole de Montréal (Réunion des Parties, groupes d'évaluation, Comité d'application et Secrétariat de l'ozone)

10. Presque tous les participants qui se sont exprimés sur ce point ont rendu hommage aux institutions du Protocole de Montréal et les ont remerciées, et il a été souligné que ces organismes avaient été à la base du succès du Protocole de Montréal et avaient contribué à en faire un accord multilatéral sur l'environnement exceptionnel. De nombreux délégués ont exprimé le souhait d'optimiser l'efficacité de toutes les structures d'application du Protocole et un grand nombre se sont dits intéressés par une planification à cet effet, notamment pour les changements qui pourraient avoir lieu, le cas échéant, avant 2010 et au-delà. A cet égard, plusieurs délégations ont manifesté l'intention de commencer à analyser les fonctions et tâches futures éventuelles du Protocole de Montréal et les

modalités des institutions qui soutiendraient ces fonctions et tâches futures. Toutefois, d'autres délégations ont fait remarquer qu'il restait encore de nombreuses tâches à effectuer à court terme, que de nombreuses incertitudes subsistaient quant à l'avenir et que ces facteurs exigeaient une certaine prudence et la nécessité pour les institutions du Protocole de conserver une certaine stabilité à court terme. Des recommandations spécifiques ont été formulées sur la nécessité d'une journée supplémentaire pour soutenir les travaux du Comité d'application dans l'avenir proche. S'agissant de trouver des moyens d'accroître l'efficacité du fonctionnement du Protocole, des propositions concrètes ont également été formulées concernant l'incorporation des tâches du Groupe de travail à composition non limitée à celles de la Réunion des Parties et de fusionner les segments de haut niveau et préparatoire des réunions des Parties. Le maintien de l'évaluation scientifique et des capacités analytiques qui ont guidé les décisions des Parties a recueilli un soutien vigoureux. Certains ont suggéré que les Parties devraient envisager la possibilité de réduire le nombre ou la forme des réunions et des rapports des comités des choix techniques.
